

Répertoire national des certifications professionnelles
CAP - Conducteur routier de marchandises

Active

N° de fiche

RNCP37894

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

Code(s) NSF :

- 311 : Transports, manutention, magasinage

Formacode(s) :

- 31827 : Transport marchandise

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2028

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	11004301500012		-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle "Conducteur routier Marchandises" (CRM) est amené à exercer son activité au sein d'une entreprise qui effectue des transports "marchandises" générales pour son compte propre et pour compte d'autrui.

Une question ?



Il exerce ses activités dans les entreprises pratiquant tout type de transport de marchandises, excepté les matières dangereuses nécessitant une qualification spécifique.

La formation inclut la préparation et le passage du permis de conduire de catégorie CE (en amont, les catégories B et C sont préparées et passées dans le cadre du diplôme).

La délivrance du CAP Conducteur Routier de Marchandises (CRM) est conditionnée par l'obtention du permis CE.

Activités visées :

Le titulaire du CAP conducteur routier marchandises est amené à :

Préparer une opération de transport (prise en charge du véhicule et des documents, préparation de l'itinéraire)

Participer aux activités d'enlèvement et de chargement

Réaliser le transport

Livrer la marchandise

Finaliser l'opération en restituant le véhicule, les documents et en rendant compte de son activité

Compétences attestées :

Analyse d'une situation professionnelle de transport :

Collecter et s'appropriier les informations et les documents

S'assurer de la conformité et de la validité des documents

Déterminer et modifier un itinéraire

Etablir la chronologie d'un chargement et d'un enlèvement

Conduite d'un véhicule :

Gérer ses activités

Prendre en charge le véhicule et ses supports de manutention

Conduire un véhicule

Gérer les supports de manutention et restituer le véhicule

Réalisation d'opérations de préparation, de groupage, de

Une question ?

chargement, d'arrimage, de livraison et de mise à quai (Activités en entreprises):

Communiquer avec l'entreprise

Communiquer avec le client et les autres usagers

Vérifier les compatibilités véhicule/marchandises

Identifier et localiser un dysfonctionnement

Remettre en conformité le véhicule

Prendre en charge la marchandise

Livrer la marchandise

Maîtriser les risques professionnels

Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique**Français :**

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F)
- Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F)
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)

Histoire-géographie-enseignement moral et civique :

- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)
- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et conclure une démarche historique ou géographique et la justifier, échanger en histoire-géographie (HG)
- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)

Une question ?

- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

Mathématiques et physique-chimie

Rechercher, extraire et organiser l'information

Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité

Expérimenter, utiliser une simulation

Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion

Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés

Éducation physique et sportive

Développer sa motricité

S'organiser pour apprendre et s'entraîner

Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter

Construire durablement sa santé

Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

Prévention-santé-environnement

Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation

Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention

Proposer une solution pour résoudre un problème lié à l'environnement ou la consommation et argumenter un choix

Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté

Agir face à une situation d'urgence

Une question ?

Bloc facultatif – langue vivante

L'épreuve de langue vivante facultative a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :

- S'exprimer à l'oral en continu
- Interagir à l'oral
- Comprendre un document écrit

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle

Bloc facultatif – Mobilité

Uniquement pour les scolaires (Établissements publics et privés sous contrat), apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) et stagiaires de la formation professionnelle continue (Établissements publics)

- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger
- Caractériser le contexte professionnel étranger
- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger
- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France
- Se repérer dans un nouvel environnement
- Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (Voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation.

Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

Une question ?

BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP37894BC01 - Analyse d'une situation professionnelle de transport

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Collecter et s'approprier les informations et les documents S'assurer de la conformité et de la validité des documents Déterminer et modifier un itinéraire Etablir la chronologie d'un chargement et d'un enlèvement	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : Contrôle en Cours de Formation (CCF) Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. candidats individuels. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel Ecrit

RNCP37894BC02 - Conduite d'un véhicule

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Gérer ses activités Prendre en charge le véhicule et ses supports de manutention Conduire un véhicule Gérer les	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. candidats

Une question ?

supports de manutention et restituer le véhicule	individuels. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel pratique et oral
--	--

RNCP37894BC03 - Réalisation d'opérations de préparation, de groupage, de chargement, d'arrimage, de livraison et de mise à quai (activités en entreprises)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Communiquer avec l'entreprise</p> <p>Communiquer avec le client et les autres usagers</p> <p>Vérifier les compatibilités véhicule/ marchandises</p> <p>Identifier et localiser un dysfonctionnement</p> <p>Remettre en conformité le véhicule</p> <p>Prendre en charge la marchandise</p> <p>Livrer la marchandise</p> <p>Maîtriser les risques professionnels</p>	<p>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF</p> <p>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. candidats individuels. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel pratique</p>

RNCP37894BC04 - Français et histoire-géographie enseignement moral et civique

Une question ?

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Français :</p> <p>Communiquer : écouter,</p>	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat)</p>

dialoguer et s'exprimer (F)
Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F)

Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F)

Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F)

Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F)

Histoire-géographie-enseignement moral et civique :

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG)

S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)

Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)

Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)

Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager

Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation

professionnelle continue (Établissements publics) : CCF

Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section

d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements

privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit et oral

Une question ?

dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)

RNCP37894BC05 - Mathématiques et physique-chimie

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Rechercher, extraire et organiser l'information</p> <p>Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</p> <p>Expérimenter, utiliser une simulation</p> <p>Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion</p> <p>Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés</p>	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés)</p> <p>Enseignement à distance</p> <p>Candidats individuels : Ponctuel écrit</p>

RNCP37894BC06 - Éducation physique et sportive

Une question ?

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Développer sa motricité</p> <p>S'organiser pour apprendre et s'entraîner</p> <p>Exercer sa</p>	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation</p>

responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter Construire durablement sa santé Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel
--	---

RNCP37894BC07 - Prévention-santé-environnement

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation</p> <p>Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention</p> <p>Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix</p> <p>Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté</p> <p>Agir face à une situation d'urgence</p>	<p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : CCF Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel écrit</p>

Une question ?

RNCP37894BC08 - Langue vivante (Bloc facultatif)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>S'exprimer à l'oral en continu</p> <p>Interagir à l'oral</p> <p>Comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p>L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat.</p> <p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics) : Ponctuel oral</p> <p>Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels : Ponctuel oral</p>

RNCP37894BC09 - Mobilité (Bloc facultatif)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger</p> <p>Caractériser le contexte professionnel étranger</p> <p>Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger</p>	<p>Uniquement pour les scolaires (Établissements publics et privés sous contrat), apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) et stagiaires de la formation professionnelle continue (Établissements publics)</p> <p>Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue</p>

Une question ?

Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France
Se repérer dans un nouvel environnement
Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil

(Établissements publics) : Ponctuel oral

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Décret n° 2016-772 du 10 juin 2016 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du certificat d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat validé des blocs de compétences peut être dispensé de certaines épreuves correspondantes

Une question ?

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle "Conducteur routier Marchandises" (CRM) est amené à exercer son activité au sein d'une entreprise qui effectue des transports "marchandises" générales pour son compte propre et pour compte d'autrui.

Type d'emplois accessibles :

Conducteur routier de marchandises

Le titulaire du CAP " Conducteur routier marchandises " exerce ses activités dans les entreprises pratiquant tout type de transport de marchandises, excepté les matières dangereuses nécessitant une qualification spécifique.

Dans le cadre de son évolution professionnelle, il pourra éventuellement assurer la formation d'une unité de conducteurs, être responsable technique ou gérer une équipe de quai. L'organisation de transports, la gestion d'entrepôts, constituent également des orientations possibles.

Code(s) ROME :

- N4101 - Conduite de transport de marchandises sur longue distance

Références juridiques des réglementations d'activité :

Le code de la route, notamment ses articles L. 221-4, R.221-1 et D. 221-3, et le code des transports, notamment ses articles R 3311-1 à R 3315-12, régissent les activités du conducteur routier de marchandises.

Les textes réglementaires suivants s'appliquent :

Directive 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs

Arrêté du 26 février 2008 modifié fixant la liste des titres et diplômes de niveaux IV et V admis en équivalence au titre de la qualification initiale des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs

Arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du

Une question ?

permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE

Arrêté du 17 janvier 2013 portant application de l'article D. 222-8 du code de la route et fixant les conditions et modalités d'obtention du permis de conduire au vu des diplômes, certificats ou titres professionnels de conducteur routier, modifié par l'arrêté du 18 juillet 2022

Pour exercer son métier, le conducteur routier de marchandises doit être titulaire du permis de conduire de catégorie CE et de la carte de qualification de conducteur (CQC).

La préparation et le passage du permis CE (et B, C en amont) sont intégrés au CAP Conducteur routier de marchandises (CRM).

Le permis CE est délivré sur la base du relevé de notes du CAP CRM (et d'autres documents demandés).

La CQC est adossée au CAP CRM et délivrée ultérieurement.

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :

Une question ?

		<p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p> <p>Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.</p>
En contrat d'apprentissage	X	<p>Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>2° De personnes qualifiées de la profession choisies en</p>

Une question ?

			<p>nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p> <p>Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.</p>
Après un parcours de formation continue	X		<p>Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p> <p>Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins</p>

Une question ?

			valablement délibérer.
En contrat de professionnalisation	X		<p>Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p> <p>Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.</p>
Par candidature individuelle	X		<p>Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que</p>

Une question ?

			<p>d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p> <p>Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.</p>
Par expérience	X		<p>Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :</p> <p>1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;</p> <p>2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</p>

Une question ?

Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance totale :

Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance

RNCP5377 - Conducteur routier marchandises

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Une question ?

Date du JO / BO	Référence au JO / BO

06/04/2002

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du CAP.

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
18/02/2016	Arrêté du 26 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 juin 2007 : modification du règlement d'examen et de la définition de l'épreuve EP2 « conduite d'un véhicule ».
22/07/2007	Arrêté du 21 juin 2007 portant création du certificat d'aptitude professionnelle " conducteur routier marchandises ".

Date de publication de la fiche

25-07-2023

Date de début des parcours certifiants

01-09-2023

Date d'échéance de l'enregistrement

31-08-2028

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000032822747/2016-02-19/>

Modifications 2015 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo8/MENE1528882A.htm>

Lien ONISEP : <https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/Formations/Lycees/cap-conducteur-routier-marchandises>

Une question ?

Eduscol : <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/b233.html>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP5377 (/recherche/rncp/5377)	CAP - Conducteur routier marchandises

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation (<https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/refActivity/24471/473718>)

Une question ?